

2025 – 2026 : 3^{ème}



1. Date de rentrée

La rentrée des élèves de 3^{ème} est fixée au **LUNDI 1^{er} SEPTEMBRE 2025 à 09h30 et se termine à 11h00.**

Il n'y aura pas d'étude le lundi 1^{er} septembre 2025.

Les cours reprennent selon l'horaire habituel (*Cf tableau ci-après*) le mardi 2 septembre 2025.

2. Horaires 2024 / 2025 et jours d'ouverture

L'établissement fonctionne selon les jours et heures suivants :

- L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00 (horaires accueil), sauf le mercredi : 7h30-12h25.

	Début	Fin
Ouverture	7 h 30	Accueil
Entrée des élèves	8 h 00	Grille (8h25)
Sonnerie	8 h 27	Mise en rang
H 1	8 h 30	9 h 25
H 2	9 h 25	10 h 20
Récréation	10 h 20	10 h 35
H 3	10 h 35	11 h 30
H 4	11 h 30	12 h 25
Récréation	12 h 25	12 h 50
H 5	12 h 50	13 h 45
H 6	13 h 45	14 h 40
Récréation	14 h 40	14 h 55
H 7	14 h 55	15 h 50
H 8	15 h 50	16 h 45
Récréation	16 h 45	17 h 00
Etude du soir	17 h 00	18 h 00
Fermeture	18 h 00	Grille

Les élèves restent présents au collège toute la journée. Les arrivées tardives et départs anticipés seront communiqués de manières officielles.

3. Constitution des classes

La constitution des classes à compter de la 3^{ème} est de la seule compétence de l'équipe pédagogique et éducative. Elle tient compte des choix d'options, de choix pédagogiques et d'éventuels soucis de comportement les années antérieures.

Il n'y aura donc pas de changements une fois les listes établies.

Nous comprenons la possible déception de certains enfants concernant la répartition dans les classes. Néanmoins, selon notre expérience, nous savons que l'élève en question ne veut plus changer de classe après quelques jours. Il a rencontré de nouveaux camarades et apprécie ses enseignants.

Nous vous remercions donc pour votre compréhension et votre confiance.

4. Calendrier Vacances Scolaires (zone B)

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Vendredi 29 août 2025		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 1 ^{er} septembre 2025		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 18 octobre 2025 Reprise des cours : lundi 3 novembre 2025		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 20 décembre 2025 Reprise des cours : lundi 5 janvier 2026		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 7 février 2026 Reprise des cours : lundi 23 février 2026	Fin des cours : samedi 14 février 2026 Reprise des cours : lundi 2 mars 2026	Fin des cours : samedi 21 février 2026 Reprise des cours : lundi 9 mars 2026
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 4 avril 2026 Reprise des cours : lundi 20 avril 2026	Fin des cours : samedi 11 avril 2026 Reprise des cours : lundi 27 avril 2026	Fin des cours : samedi 18 avril 2026 Reprise des cours : lundi 4 mai 2026
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 4 juillet 2026		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.
Les classes vaqueront le vendredi 15 mai 2026 et le samedi 16 mai 2026.

5. Photos

Des photos individuelles de vos enfants seront réalisées le mardi 2 septembre 2025, notamment pour pouvoir établir leur badge établissement (self, retard, identification, ...).

6. Répartition horaire des classes de 3ème – 2025 / 2026

Français	4h
Mathématiques	3h30
Histoire - géographie Enseignement moral et civique	3h30
Langue vivante 1	3h
Langue vivante 2	2h30
Sciences de la vie et de la Terre	1h30
Sciences physiques	1h30
Technologie	1h30
Éducation physique et sportive	3h
Arts plastiques	1h
Éducation musicale	1h

+

**2 HEURES D'ENSEIGNEMENTS
OPTIONNELS / SEMAINE**

Poursuite des options de 4e :

- LCE anglais
- LCE espagnol
- LCA latin

Sur inscription :

Préparation à la certification Cambridge

SECTION SPORTIVE FOOT FEMININ

+ 0,5 heure de Vie de Classe + 1h d'accompagnement personnalisé

Total : 27,5 à 29,5 heures / semaine

Les emplois du temps seront communiqués le jour de la rentrée.

7. Transport

Les habitants de la MEL bénéficient de la gratuité des transports grâce à leur carte *Pass Pass*, à faire auprès d'Ilévia.

Pour le réseau arc en ciel :

Afin de constituer la carte de transport scolaire de votre enfant, merci de vous rendre sur le site de la région : <https://transports.hautsdefrance.fr/transport-scolaire/nord/inscription/> , de procéder à son inscription et de suivre les étapes jusqu'à l'obtention de sa carte comme indiqué ci-dessous.

Qui peut s'inscrire ?

Pour prétendre aux transports scolaires, les élèves du Nord, qu'ils soient externes, demi-pensionnaires ou internes, doivent répondre aux critères suivants :

- Résider dans le Nord,
- Ne pas être à la fois domiciliés et scolarisés au sein d'une de ces agglomérations : Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille, Maubeuge et Valenciennes ([voir la liste des communes par agglomération](#)),
- Être scolarisés de la maternelle jusqu'à la fin des études secondaires dans un établissement public ou privé sous contrat avec l'Etat,
- Pouvoir se rendre à leur établissement scolaire par les transports en commun existants.

En cas d'absence de transport régional ou s'il ne correspond pas aux horaires d'ouverture et de fermeture de l'établissement, une aide individuelle au transport pourra être proposée, sous certaines conditions, par la Région Hauts-de-France.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter et télécharger le [règlement régional des transports scolaires](#).

Comment s'inscrire ?

L'inscription aux transports scolaires est obligatoire.

Si l'élève a bénéficié d'une prise en charge régionale de ses transports scolaires pour l'année 2024/2025 et que sa situation ne change pas (adresse, établissement scolaire ou régime) à la rentrée de septembre 2025, vous n'avez rien à faire. Sa prise en charge 2025/2026 sera renouvelée automatiquement et disponible sur internet et/ou envoyée par voie postale à votre domicile.

Dans tous les autres cas, une demande doit être faite en priorité par internet :

[JE M'INSCRIS EN LIGNE](#)

Si vous n'avez pas la possibilité de vous inscrire en ligne, vous pouvez [télécharger le formulaire](#) et le retourner à l'adresse indiquée sur le document.

Comment suivre son dossier ?

Vous pouvez suivre les dossiers des élèves inscrits en ligne :

Contacts

Pour toute question concernant la prise en charge des transports scolaires, vous pouvez :

- Consulter notre [Foire aux Questions](#),
- Nous contacter par téléphone au 03 74 27 00 50,
- Nous envoyer un message via [le formulaire de contact](#).

8. Règlement intérieur et fonctionnement

Le jour de la rentrée, un carnet de discipline sera donné aux élèves avec le règlement intérieur et la charte d'utilisation numérique.

LOI n° 2018-698 du 3 août 2018 relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire

L'utilisation du téléphone portable peut nuire gravement à la qualité d'écoute et de concentration nécessaire aux activités d'enseignement. Son usage est à l'origine d'une part importante des incivilités et des perturbations au sein des établissements. Les téléphones mobiles peuvent susciter la convoitise, le racket, le vol entre camarades.

En outre, leur utilisation dans l'enceinte des établissements diminue la qualité de la vie collective pourtant indispensable à l'épanouissement des élèves. Enfin, les téléphones portables sont parfois des vecteurs de cyberharcèlement et facilitent l'accès aux images violentes, notamment pornographiques, pour les jeunes, au moyen d'Internet.

L'utilisation du téléphone portable et de tout objet connecté (hormis la tablette, à des fins pédagogiques) est interdite dans l'enceinte des écoles et des collèges.

Cette interdiction est valable pendant le temps scolaire et périscolaire. Elle est aussi effective durant toutes les activités scolaires organisées en dehors de l'établissement scolaire.

Dans l'enceinte de l'établissement, les téléphones portables et les objets connectés des élèves doivent être éteints, rangés, et par là même non visibles.

Un élève peut avoir au cours du temps scolaire le besoin de joindre l'un de ses responsables légaux. Il doit dans ce cas demander l'autorisation à un personnel de l'établissement.

En cas de manquement à la règle, la sanction peut prendre la forme d'une punition scolaire (devoir supplémentaire, heure de retenue, etc.) et/ou d'une confiscation de l'appareil désormais autorisée par la loi.

Nous comptons sur votre vigilance et votre compréhension.

9. Pastorale

En classe de 4ème et 3ème des temps forts sont proposés aux élèves volontaires.

En lien avec le Diocèse de Lille et ses établissements, nous invitons les élèves à participer à des temps de retraite avec d'autres collèges du diocèse de Lille. Cette retraite a lieu sur le temps scolaire et nous proposons un pèlerinage à Lourdes pendant les vacances d'avril.

La Pastorale incite tous les jeunes à se réunir et à se mobiliser dans diverses actions :

- Collecte de jeux pour Ludopital, collecte de produits d'hygiène bébé pour orphelinat au Sénégal, aide au resto du cœur...
- Opération Pain-Pomme pendant le Carême
- Célébrations (Noël, Pâques)

10. Etude du soir

Actuellement, nos études de 17h00 à 18h00 sont des études surveillées.

11. Livres numériques et/ou livres scolaires

L'acquisition des livres se fait dans le cadre de notre projet numérique. Le collège se charge de l'ensemble de la prestation et elle fera l'objet d'une facturation annuelle par le collège.

12. A.P.E.L. (Association des Parents de l'Enseignement Libre)

L'A.P.E.L. seule organisation de parents représentative au sein du Collège, est ouverte à vous et reste pour nous le premier interlocuteur dans la construction d'une démarche d'amélioration permanente.

L'A.P.E.L. a pour vocation d'écouter, de rassembler et de représenter tous les parents d'élèves. Toute la richesse que l'on mesure au sein de **L'A.P.E.L. Charlemagne** réside essentiellement dans la grande diversité de ses membres et de ses projets (Bal de promo 3^e, Fête de fin d'année, Fournitures scolaires, Millénium, Tombola, Ventes diverses, ...).

Ils ont pour objectif commun d'être au service de vos enfants afin de les aider à grandir dans le respect des autres, mais aussi, à leur témoigner dans un climat où les valeurs morales et chrétiennes sont fortement premières. L'ambition de faire aboutir ce projet conduit l'A.P.E.L. à vous représenter à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement en :

- Favorisant les échanges entre parents pour trouver des solutions d'amélioration et de participation à la vie scolaire
- Créant un lien solide et durable avec le Chef d'établissement, l'Equipe de Direction et l'ensemble de la communauté éducative
- Assurant avec les fédérations régionale et nationale votre représentation (dans l'intérêt des élèves) auprès des instances de l'Enseignement Libre et des Pouvoirs Publics.

Cette richesse d'échanges Parents/Institution ne peut qu'être source d'initiatives nouvelles et de projets innovants. N'hésitez pas à nous contacter si besoin.

D'autres informations vous parviendront par mail, notamment concernant l'AG de l'A.P.E.L. et les parents correspondants.

Au service d'un Projet et au nom de l'A.P.E.L.

Cordialement.

Dovi Kuadjovich

Présidente - Apel Charlemagne (apelcharlemagne@gmail.com)